

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 37

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY

M. Stephan BEAUGÉ, Emmanuel GUILLET Mme Virginie MENARD, Mme Marie-Thérèse CORNIET, MM. Erwan PICCONE, absents

REPRISE ANTICIPÉE RESULTATS 2025 ET AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Exposé :

Monsieur le Président expose que le vote du Compte financier Unique 2025 ne peut être présenté ce jour, en raison d'un problème technique rencontré par la DGFIP.

Aussi il a été constaté les résultats provisoires suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	14 262 854,35 €	6 629 428,84 €
Recettes	24 387 287,69 €	5 571 897,37 €
Déficit global de clôture		-1 057 531,47 €
Excédent global de clôture	10 124 433,34 €	

L'état des restes à réaliser 2025 fait apparaître :

▪ En dépenses	2 512 555,57 €
▪ En recettes	433 594,75 €
Soit un déficit des restes à réaliser à hauteur de	- 2 078 960,82 €

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité:

- **DE REPRENDRE PAR ANTICIPATION** les résultats provisoires 2025 au Budget primitif 2026.
- **D'AFFECTER** les résultats provisoires 2025 au Budget primitif 2026, de la manière suivante :

- L'excédent de Fonctionnement, comme suit :

3 150 000,00 €	En excédent de Fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
6 974 433,34 €	En excédent antérieur reporté (compte R 002)

- Le déficit d'Investissement, comme suit :

1 057 531,47 €	En solde d'exécution déficitaire de la section d'Investissement (compte D 001)
-----------------------	---

Acte n° : DE016-C030326

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 37

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY

M. Stephan BEAUGÉ, Emmanuel GUILLET Mme Virginie MENARD, Mme Marie-Thérèse CORNIET, MM. Erwan PICCONE, absents

REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2025 ET AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exposé :

Monsieur le Président expose que le vote du Compte financier Unique 2025 ne peut être présenté ce jour, en raison d'un problème technique rencontré par la DGFIP.

Aussi il a été constaté les résultats provisoires suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 610 626,59 €	3 014 114,83 €
Recettes	4 876 493,21 €	2 453 895,89 €
Déficit global de clôture		-560 218,94 €
Excédent global de clôture	3 265 866,62 €	

L'état des restes à réaliser 2025 fait apparaître :

- En dépenses 2 884 945,89 €
- En recettes 893 214,49 €
- Soit un déficit des restes à réaliser à hauteur de - 1 991 731,40 €**

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité :

- **DE REPRENDRE PAR ANTICIPATION** les résultats provisoires 2025 au Budget primitif 2026.
- **D'AFFECTER** les résultats provisoires 2025 au Budget primitif 2026, de la manière suivante :

- L'excédent de Fonctionnement, comme suit :

2 552 000,00 €	En excédent de Fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
713 866,62 €	En excédent antérieur reporté (compte R 002)

- Le déficit d'Investissement, comme suit :

560 218,94 €	En solde d'exécution déficitaire de la section d'Investissement (compte D 001)
---------------------	---

Acte n° : DE017-C030326

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 37

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY

MM. Stephan BEAUGÉ, Emmanuel GUILLET Mme Virginie MENARD, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2025 ET AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE SPANC

Exposé :

Monsieur le Président expose que le vote du Compte financier Unique 2025 ne peut être présenté ce jour, en raison d'un problème technique rencontré par la DGFIP.

Aussi il a été constaté les résultats provisoires suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	234 432,74 €	1 551,98 €
Recettes	600 812,33 €	9 328,02 €
Déficit global de clôture		
Excédent global de clôture	366 379,59 €	7 776,04 €

Le budget annexe SPANC ne présente pas de restes à réaliser 2025.

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité:

- **DE REPRENDRE PAR ANTICIPATION** les résultats provisoires 2025 au Budget primitif 2026.
- **D'AFFECTER** les résultats provisoires 2025 au Budget primitif 2026, de la manière suivante :

- L'excédent de Fonctionnement, comme suit :

	/	En excédent de Fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
366 379,59 €		En excédent antérieur reporté (compte R 002)

- L'excédent d'Investissement, comme suit :

7 776,04 €	En solde d'exécution excédentaire de la section d'Investissement (compte R 001)
-------------------	--

Acte n° : DE018-C030326

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 37

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY

M. Stephan BEAUGÉ, Emmanuel GUILLET Mme Virginie MENARD, Mme Marie-Thérèse CORNIET, MM. Erwan PICCONE, absents

**REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS ET AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS 2025
- BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Exposé :

Monsieur le Président expose que le vote du Compte financier Unique 2025 ne peut être présenté ce jour, en raison d'un problème technique rencontré par la DGFiP.

Aussi il a été constaté les résultats provisoires suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	4 930 754,72 €	220 780,13 €
Recettes	7 373 165,41 €	666 125,59 €
Déficit global de clôture		
Excédent global de clôture	2 442 410,69 €	445 345,46 €

L'état des restes à réaliser 2025 fait apparaître :

- En dépenses 127 676,14 €
- En recettes /
- Soit un déficit des restes à réaliser à hauteur de - 127 676,14 €**

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité:

- **DE REPRENDRE PAR ANTICIPATION** les résultats provisoires 2025 au Budget primitif 2026.
- **D'AFFECTER** les résultats provisoires 2025 au Budget primitif 2026, de la manière suivante :
- L'excédent de Fonctionnement, comme suit :

	/	En excédent de Fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
2 442 410,69 €		En excédent antérieur reporté (compte R 002)

- L'excédent d'Investissement, comme suit :

445 345,46 €	En solde d'exécution excédentaire de la section d'Investissement (compte R 001)
---------------------	--

Acte n° : DE019-C030326

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 37

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY

MM. Stephan BEAUGÉ, Emmanuel GUILLET, Mme Virginie MENARD, Mme Marie-Thérèse CORNIET, M. Erwan PICCONE, absents

REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2025 ET AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Exposé :

Monsieur le Président expose que le vote du Compte financier Unique 2025 ne peut être présenté ce jour, en raison d'un problème technique rencontré par la DGFIP.

Aussi il a été constaté les résultats provisoires suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	451 099,76 €	28 908,29 €
Recettes	487 660,53 €	28 908,29 €
Déficit global de clôture		/
Excédent global de clôture	36 560,77 €	/

L'état des restes à réaliser 2025 fait apparaître :

- En dépenses51 658,23 €
- En recettes21 777,00 €
- Soit un déficit des restes à réaliser à hauteur de - 29 881,23 €

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité:

- **DE REPRENDRE PAR ANTICIPATION** les résultats provisoires 2025 au Budget primitif 2026.
- **D'AFFECTER** les résultats provisoires 2025 au Budget primitif 2026, de la manière suivante :

- L'excédent de Fonctionnement, comme suit :

36 560.77 €	En excédent de Fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
/	En excédent antérieur reporté (compte R 002)

- L'excédent d'Investissement, comme suit :

/	En solde d'exécution excédentaire de la section d'Investissement (compte R 001)
---	--

Acte n° : DE020-C030326

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 37

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY

MM. Stephan BEAUGÉ, Emmanuel GUILLET Mme Virginie MENARD, Mme Marie-Thérèse CORNIET, M. Erwan PICCONE, absents

**REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2025 ET AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS
2025 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS AQUATIQUES****Exposé :**

Monsieur le Président expose que le vote du Compte financier Unique 2025 ne peut être présenté ce jour, en raison d'un problème technique rencontré par la DGFIP.

Aussi il a été constaté les résultats provisoires suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 461 273,66 €	110 136,66 €
Recettes	1 461 273,66 €	110 136,66 €
Déficit global de clôture	/	/
Excédent global de clôture	/	/

L'état des restes à réaliser 2025 fait apparaître :

- En dépenses 227 970,69 €
 - En recettes 150 000,00 €
- Soit un déficit des restes à réaliser à hauteur de - 77 970,69 €

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité:

- **DE REPRENDRE PAR ANTICIPATION** les résultats provisoires 2025 au Budget primitif 2026.
- **D'INDIQUER** que les résultats provisoires 2025 étant nuls, il n'y a pas de résultat à affecter au Budget primitif 2026, de la manière suivante :

Acte n° : DE021-C030326

Publié sur le site internet le : 03/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président,

Johann BOBLIN
Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 37

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY

MM. Stephan BEAUGÉ, Emmanuel GUILLET, Mme Virginie MENARD, Mme Marie-Thérèse CORNIET, M. Erwan PICCONE, absents

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 ET AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES

Exposé :

Monsieur le Président expose que le vote du Compte financier Unique 2025 ne peut être présenté ce jour, en raison d'un problème technique rencontré par la DGFiP.

Aussi il a été constaté les résultats provisoires suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	8 886 585,61 €	14 906 357,65 €
Recettes	13 429 263,59 €	8 761 547,49 €
Déficit global de clôture		6 144 810,16 €
Excédent global de clôture	4 542 677,98 €	

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité:

- **DE REPRENDRE PAR ANTICIPATION** les résultats provisoires 2025 au Budget primitif 2026.
- **D'AFFECTER** les résultats provisoires 2025 au Budget primitif 2026, de la manière suivante :
 - Le résultat de Fonctionnement, comme suit :

ZONES	Résultat de clôture 2025 (compte 002)	
	Excédent (R 002)	Déficit (D 002)
Parc de Tournebride 4	696 506,79 €	-12 515,12 €
PA de la Forêt 6	341 483,82 €	
ZA de Pont James	15 918,15 €	
ZA de la Croix Danet - 2	4 390,97 €	
ZA de la Boisselée	13 840,08 €	
ZA St Paul		
PA de la Bayonne	1 621 547,34 €	
ZA de la Raye	117 614,42 €	
ZA de Viais - extension	1 165 706,59 €	
ZA de Viais - Sud	25 251,00 €	
ZA de Grand Lieu	552 933,94 €	
TOTAUX	4 555 193,10 €	-12 515,12 €

► DE REPORTER le résultat d'Investissement de la manière suivante :

ZONES	Résultat de clôture 2025 (compte 001)	
	Excédent (R 001)	Déficit (D 001)
Parc de Tournebride 4		-1 770 943,21 €
Parc de Tournebride 5		-75 334,61 €
PA de la Fôret 6		-314 675,19 €
ZA des Fromentaux 2		-167 502,26 €
ZA du Bois Fleuri 2		-79 043,17 €
ZA de Pont James		-263 741,29 €
ZA de Pont James 2		-24 608,81 €
ZA de la Croix Danet 2		-133 012,37 €
ZA de la Boisselée		-8 026,00 €
ZA de St Paul - extension	7 167,02 €	
PA de la Bayonne		-2 597 549,50 €
ZA de la Raye	1 147,71 €	
ZA de la Brosse		-1 400,00 €
ZA de Viais - extension		-7 701,05 €
ZA de Viais - Sud		-337 229,22 €
ZA du Clos Papin		-7 920,00 €
ZA du Moulin de la Chaussée		-480 817,42 €
ZA de Grand Lieu	116 379,21 €	
TOTAUX	124 693,94 €	-6 269 504,10 €

Acte n° : DE022-C030326

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES EN 2026**Exposé :**

Conformément aux propositions faites lors du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026, il est proposé au Conseil communautaire de :

- Reconduite les taux appliqués en 2025, à savoir :
 - Le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) soit **2,65 %**.
 - Le taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) soit **7.97 %**
- Augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 0,75% à **1,50% (+100%)**
- Augmenter le taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE) de 25% à **26% (+4%)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379 0 bis, 1407 et suivants, 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité:

- **DE MAINTENIR** les taux d'imposition suivants et de les fixer pour 2026 à :

	TAUX 2026
TFNB	2.65 %
THRS	7.97 %

- **DE MODIFIER** le taux d'imposition de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et de le fixer pour 2026 à :

	TAUX 2026
TFPB	1.50 %

- **DE MODIFIER** le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 2026 et de le fixer à :

	TAUX 2026
CFE	26.00 %

- **DE METTRE** en réserve la totalité de la différence positive qui est constatée en 2025 entre le taux maximum de droit commun de CFE 2026 et le taux de CFE voté en 2026 par Grand Lieu Communauté.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Acte n° : DE023-C030326

Publié sur le site internet le 05/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI 2026

Exposé :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, date du transfert par les Communes à la Communauté de Communes de la compétence Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), Grand Lieu Communauté a institué la taxe correspondante par délibération du 13 février 2018. Il importe donc que Grand Lieu Communauté se prononce sur le produit attendu avant le 15 avril pour la fixation de son produit de l'année en cours.

Il est proposé au Conseil communautaire de reconduire le montant du produit de la GEMAPI 2025 pour 2026 et de fixer le produit de la taxe GEMAPI 2026 à **400 000 €**.

VU l'article 1530 bis du Code Général des Impôts ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 13 février 2018 instituant la taxe GEMAPI ;

CONSIDERANT l'évaluation du coût prévisionnel des charges liées à la GEMAPI ;

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ARRETER** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à **400 000 €** pour 2026.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant

Acte n° : DE024_C030326

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026

Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL**Exposé :**

Le projet du Budget Primitif 2026 du budget principal, établi selon la nomenclature M57, voté par nature, est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

VU les délibérations du 3 mars 2026, approuvant la reprise anticipée des résultats 2025 et l'affectation provisoire des résultats 2025 au budget primitif 2026 ;

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité:**

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2026 du budget principal, équilibré à hauteur de :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18 206 587,00 €	23 551 267,00 €
– Propositions nouvelles 2026	18 206 587,00 €	16 576 833,66 €
– Résultats provisoires 2025		6 974 433,34 €
INVESTISSEMENT	10 407 319,00 €	10 407 319,00 €
– Propositions nouvelles 2026	6 837 231,96 €	9 973 724,25 €
– Restes à réaliser 2025	2 512 555,57 €	433 594,75 €
– Résultats provisoires 2025	1 057 531,47 €	
TOTAL	28 613 906,00 €	33 958 586,00 €

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans le cadre de la fongibilité des crédits, conformément à l'article L1612-28 du CGCT, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7,5%
 - Investissement : 7,5%

Acte n° : DE025-C030326

Publié sur le site internet le : 05/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 5 mars 2026
Le Président,



Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
5 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le projet du Budget Primitif 2026 du budget annexe Déchets ménagers et assimilés, établi selon la nomenclature M4, voté par nature, est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

VU les délibérations du 3 mars 2026, approuvant la reprise anticipée des résultats 2025 et l'affectation provisoire des résultats 2026 au budget primitif 2026 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2026 du budget annexe Déchets ménagers et assimilés, équilibré à hauteur de :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 558 670,00 €	7 463 989,00 €
– Propositions nouvelles 2026	5 558 670,00 €	5 021 578,31 €
– Résultats provisoires 2025		2 442 410,69 €
INVESTISSEMENT	480 677,00 €	695 346,00 €
– Propositions nouvelles 2026	353 000,86 €	250 000,54 €
– Restes à réaliser 2025	127 676,14 €	/
– Résultats provisoires 2025		445 345,46 €
TOTAL	6 039 347,00 €	8 159 335,00 €

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans le cadre de la fongibilité des crédits, conformément à l'article L1612-28 du CGCT, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7,5%
 - Investissement : 7,5%

Acte n° : DE026-C030326

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS AQUATIQUES**Exposé :**

Le projet du Budget Primitif 2026 du budget annexe Equipements Aquatiques, établi selon la nomenclature M57, voté par nature, est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

VU les délibérations du 3 mars 2026, approuvant la reprise anticipée des résultats 2025 et l'affectation provisoires des résultats 2025 au budget primitif 2026 ;

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2026 du budget annexe Equipements Aquatiques, équilibré à hauteur de :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 618 992,00 €	1 618 992,00 €
– Propositions nouvelles 2026	1 618 992,00 €	1 618 992,00 €
– Résultats provisoires 2025	/	/
INVESTISSEMENT	1 838 493,00 €	1 838 493,00 €
– Propositions nouvelles 2026	1 610 522,31 €	1 688 493,00 €
– Restes à réaliser 2025	227 970,69 €	150 000,00 €
– Résultats provisoires 2025	/	/
TOTAL	3 457 485,00 €	3 457 485,00 €

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans le cadre de la fongibilité des crédits, conformément à l'article L1612-28 du CGCT, dans les limites suivantes :
 - o Fonctionnement : 7,5%
 - o Investissement : 7,5%

Acte n° : DE027-C030326

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**Exposé :**

Le projet du Budget Primitif 2026 du budget annexe Office de tourisme communautaire, établi selon la nomenclature M57, voté par nature, est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

VU les délibérations du 3 mars 2026, approuvant la reprise anticipée des résultats 2025 et l'affectation provisoire des résultats 2025 au budget primitif 2026 ;

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2026 du budget annexe Office de tourisme communautaire, équilibré à hauteur de :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	493 880,00 €	493 880,00 €
- Propositions nouvelles 2026	493 880,00 €	493 880,00 €
- Résultats provisoires 2025	/	/
INVESTISSEMENT	146 488,00 €	146 488,00 €
- Propositions nouvelles 2026	94 829,77 €	124 711,00 €
- Restes à réaliser 2025	51 658,23 €	21 777,00 €
- Résultat provisoire 2025	/	/
TOTAL	640 368,00 €	640 368,00 €

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans le cadre de la fongibilité des crédits, conformément à l'article L1612-28 du CGCT, dans les limites suivantes :
 - o Fonctionnement : 7,5%
 - o Investissement : 7,5%

Acte n° : DE028-C030326

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exposé :

Le projet du Budget Primitif 2026 du budget annexe Assainissement Collectif, établi selon la nomenclature M49, voté par nature, est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

VU les délibérations du 3 mars 2026, approuvant la reprise anticipée des résultats 2025 et l'affectation provisoire des résultats 2025 au budget primitif 2026 ;

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2026 du budget annexe Assainissement Collectif, équilibré à hauteur de :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 820 915,00 €	3 158 986,00 €
– Propositions nouvelles 2026	2 820 915,00 €	2 445 119,38 €
– Résultats provisoires 2025		713 866,62 €
INVESTISSEMENT	7 417 572,00 €	7 417 572,00 €
– Propositions nouvelles 2026	3 972 407,17 €	6 524 357,51 €
– Restes à réaliser 2025	2 884 945,89 €	893 214,49 €
– Résultats provisoires 2025	560 218,94 €	
TOTAL	10 238 487,00 €	10 576 558,00 €

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans le cadre de la fongibilité des crédits, conformément à l'article L1612-28 du CGCT, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7,5%
 - Investissement : 7,5%

Acte n° : DE029-C030326

Publié sur le site internet le 05/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
 Le Président,

ip

Johann Boblin
 Président de Grand Lieu
 Communauté
 5 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE SPANC**Exposé :**

Le projet du Budget Primitif 2026 du budget annexe SPANC, établi selon la nomenclature M49, voté par nature, est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

VU les délibérations du 3 mars 2026, approuvant la reprise anticipée des résultats 2025 et l'affectation provisoire des résultats 2025 au budget primitif 2026 ;

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2026 du budget annexe SPANC, équilibré à hauteur de :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	269 310,00 €	602 029,00 €
– Propositions nouvelles 2026	269 310,00 €	235 649,41 €
– Résultats provisoires 2025		366 379,59 €
INVESTISSEMENT	2 000,00 €	8 777,00 €
– Propositions nouvelles 2026	2 000,00 €	1 000,96 €
– Restes à réaliser 2025	/	/
– Résultats provisoires 2025		7 776,04 €
TOTAL	271 310,00 €	610 806,00 €

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans le cadre de la fongibilité des crédits, conformément à l'article L1612-28 du CGCT, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7,5%
 - Investissement : 7,5%

Acte n° : DE030-C030326

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES

Exposé :

Le projet du Budget Primitif 2026 du budget annexe Parcs d'Activités, établi selon la nomenclature M57, voté par nature, est présenté aux membres du Conseil Communautaire.

VU les délibérations du 3 mars 2026, approuvant la reprise anticipée des résultats 2025 et l'affectation provisoire des résultats 2025 au budget primitif 2026 ;

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2026 du budget annexe Parcs d'Activités, équilibré à hauteur de :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 653 858,00 €	22 081 741,00 €
– Propositions nouvelles 2026	13 641 342,88 €	17 526 547,90 €
– Résultats provisoires 2025	12 515,12 €	4 555 193,10 €
INVESTISSEMENT	20 501 347,00 €	20 501 347,00 €
– Propositions nouvelles 2026	14 231 842,90 €	20 376 653,06 €
– Restes à réaliser 2025	/	/
– Résultat provisoires 2025	6 269 504,10 €	124 693,94 €
TOTAL	34 155 205,00 €	42 583 088,00 €

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans le cadre de la fongibilité des crédits, conformément à l'article L1612-28 du CGCT, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7,5%
 - Investissement : 7,5%

Acte n° : DE031-C030326

Publié sur le site internet le 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
 Le Président,

ip

Johann Boblin
 Président de Grand Lieu
 Communauté
 6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2025

Exposé :

Conformément à l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté aux membres du Conseil communautaire le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles opérées au cours de l'exercice 2025.

En 2025, Grand Lieu Communauté a procédé à :

1 - L'ACQUISITION DE :

▪ Sur le budget principal

Des frais d'acte relatif à l'achat du terrain pour l'aménagement du centre de compostage au Bignon, pour un montant total de 138,68 €.

▪ Sur le budget annexe « parcs d'activités »

6 545 m² de terrains pour l'extension ou l'aménagement du parc d'activités du Moulin de la Chaussée à Saint Philbert de Grand Lieu, pour un montant total de 18 116,29 €.

2 - LA CESSION DE :

▪ Sur le budget annexe « parcs d'activités »

6 974 m² de terrains sur les zones ou parcs d'activités de la Forêt au Bignon, de Tournebride à La Chevrolière, pour un montant total de 422 920,00 €.

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières de Grand Lieu Communauté pour l'année 2025.

Acte n° : DE032-C030326

Publié sur le site internet le : 06/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026

Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU PROFIT DU
BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE POUR 2026**

Exposé :

Par délibération du 15 novembre 2016, le Conseil de Grand Lieu Communauté a décidé la création, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du Service OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE, et du budget annexe « OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE ».

Il est précisé que l'équilibre de la section de fonctionnement est pris en charge par le Budget principal :

- Au Budget annexe Office de tourisme communautaire : compte 7573622 – Subventions de fonctionnement Budget annexe/régies dotés de la personnalité morale ;
- Au Budget principal : compte 65736212 – Subvention de fonctionnement aux Budgets annexes et régies admin. dotés perso morale.

L'équilibre de la section d'investissement se fait quant à lui par le versement d'une subvention d'équipement, par le Budget Principal au profit du Budget annexe office de tourisme communautaire, permettant de couvrir le besoin de financement :

- Au budget annexe Office de tourisme communautaire : compte 1318 ;
- Au budget principal : compte 20415331 - Subvention des établissements administratif – Biens mobiliers, matériels et études ou 20415332 - Subvention des établissements administratif – Bâtiments et installations.

Par délibération du 9 décembre 2025 le Conseil communautaire a approuvé, préalablement au vote du budget 2026, le versement d'une avance sur la subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de 50% du montant total versé en 2025 (361 140 €), soit 180 570 €.

Pour équilibrer ce budget annexe, il convient de délibérer sur le versement par le Budget principal au profit du Budget annexe « Office de tourisme communautaire » :

- D'une subvention de fonctionnement permettant de couvrir les charges liées au fonctionnement du service (charges de personnel et autres dépenses de fonctionnement, etc.), déduction faite des recettes de fonctionnement ;
- D'une subvention d'équipement permettant de couvrir les dépenses d'investissement (acquisitions de matériels, études et travaux), déduction faite des recettes d'investissement ;

Décision :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 15 novembre 2016 portant création, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du Service OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE, et du budget annexe « OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE ».

VU la délibération du 9 décembre 2025 portant versement d'une avance sur la subvention d'équilibre de fonctionnement à hauteur de 50% du montant total versé en 2025 (361 140 €), soit 180 570 €.

VU la délibération du 3 mars 2026 adoptant le Budget primitif 2026 du Budget annexe OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE ;

CONSIDERANT la nécessité d'équilibre ce budget ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE FIXER** le montant maximum de la subvention de fonctionnement 2026 à verser du budget principal vers le budget annexe Office de Tourisme Communautaire à **398 880 €** ;
- **DE FIXER** le montant maximum de la subvention d'équipement 2026 à verser du budget principal vers le budget annexe Office de Tourisme Communautaire à **79 927 €**.
- **D'AUTORISER** M. le Président et les vice-présidents à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

Acte n° : DE033-C030326

Publié sur le site internet le 06/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026

Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

**PRISE EN CHARGE DU DEFICIT ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT DU
BUDGET PRINCIPAL AU PROFIT DU BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS AQUATIQUES POUR
2026**

Exposé :

Par délibération du 16 octobre 2018, le Conseil communautaire a décidé la création à compter du 1^{er} janvier 2019, du Budget annexe Equipements Aquatiques, établi suivant la nomenclature M57, assujéti à la TVA.

Il est précisé que le déficit de la section de fonctionnement est pris en charge par le Budget principal :

- Au Budget annexe Equipements Aquatiques : compte 75822 – Prise en charge du déficit du BA à caractère administratif par le budget principal ;
- Au Budget principal : compte 65821 - Déficit des budgets annexe à caractère administratif.

L'équilibre de la section d'investissement se fait quant à lui par le versement d'une subvention d'équipement, par le Budget Principal au profit du Budget annexe Equipements Aquatiques, permettant de couvrir le besoin de financement :

- D'une part par le remboursement du capital de la dette :
 - o Au budget annexe Equipements Aquatiques : compte 1388 ;
 - o Au budget principal : compte 20415332 – Subvention des établissements administratif – Bâtiments et installations.
- D'autre part, la différence entre les dépenses et recettes de la section d'investissement
 - o Au budget annexe Equipements Aquatiques : compte 1318 ;
 - o Au budget principal : compte 20415331 - Subvention des établissements administratif – Biens mobiliers, matériels et études ou 20415332 - Subvention des établissements administratif – Bâtiments et installations.

Décision :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 octobre 2018, le Conseil communautaire a décidé la création à compter du 1^{er} janvier 2019, du Budget annexe Equipements Aquatiques, établi suivant la nomenclature M57, assujéti à la TVA ;

VU la délibération du 3 mars 2026, adoptant le Budget primitif 2026 du Budget annexe Equipements Aquatiques ;

CONSIDERANT la nécessité d'équilibrer ce budget 2026 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE DECIDER** que le Budget principal prend en charge le déficit prévisionnel de 2026 du Budget annexe Equipements Aquatiques pour un montant maximum de **1 021 392 €** ;
- **DE DECIDER** que le Budget principal verse au profit du Budget annexe Equipements Aquatiques une subvention d'équipements en 2026 d'un montant maximum de **307 188 €** ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les vice-présidents à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération.

Acte n° : DE034-C030326

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026

Le Président,

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

ip

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS**Exposé :**

Grand Lieu Communauté attribue chaque année des subventions à plusieurs associations qui œuvrent dans ses domaines de compétence.

Il est proposé au Conseil communautaire d'allouer les subventions proposées par la commission Finances et le Bureau Communautaire dans le cadre de l'enveloppe inscrite au budget primitif 2026, à savoir :

Bénéficiaires	Montant proposé par la commission Finances et le bureau
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Aigrefeuille sur Maine (Montbert, Le Bignon)	591,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Colomban (St Colomban, La Limouzinière, Geneston)	774,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Philbert de Grand Lieu (La Chevrolière, St Lumine de C, St Philbert)	1 467,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bouguenais (Pont-Saint-Martin)	563,00 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers Logne & Retz	300,00 €
Association ABILIS	4 324,50 €
GRAND LIEU NATATION	3 000.00 €
Association PLOBO (Plongée Logne & Boulogne)	2 500.00 €
Association Initiative Loire Atlantique Sud - ILAS	7 490.00 €
Association pour le droit à l'activité économique (ADIE)	1 500.00 €
Association Habitat des Jeunes - Pays de Grand Lieu, Machecoul & Logne	40 364.00 €
CLIC Vivre son Age	51 894,00 €
ADIL	6 266.00 €
Mission locale du Pays de Retz	29 477,50 €
FAJ – Mission locale du Pays de Retz	698,07 €
Mission locale du Vignoble Nantais	24 491,70 €
FAJ – Mission locale du Vignoble Nantais	484,75 €
Groupeement d'intérêt public Maison des adolescents de Loire-Atlantique	13 405,95 €
Auto solidaire de Grand Lieu	962,00 €

Circuits de randonnée :	
Comité des fêtes – Saint Colomban	500,00 €
Les Marchipontains – Pont Saint Martin	500,00 €
Rand'ognon – Le Bignon	500,00 €
Les pieds du lac – La Chevrolière	500,00 €
Geneston Randonnée – Geneston	500,00 €
Chemin de randonnée Philbertins – St Philbert	500,00 €
TOTAL	193 553,47 €

Décision :

VU l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

CONSIDERANT les demandes de subvention des associations reçues ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, Mme Karine PAVIZA, M. Yannick FÉTIVEAU, Mme Virginie MÉNARD et Mme Marie-France GOURAUD ne prenant pas part au vote, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** un montant global de subventions pour 2026 à diverses associations de **193 553,47 €**, d'après la répartition ci-dessus présentée ;
- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention à ILAS et l'ADIE, conditionnée à l'approbation définitive de la Région Pays de la Loire via la signature de la convention de partenariat en faveur des réseaux d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise entre la Région Pays de la Loire et Grand Lieu Communauté
- **D'APPROUVER** la convention avec l'association Habitat des jeunes
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat avec l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL).
- **D'APPROUVER** la convention Fonds d'aide aux jeunes Vignoble Nantais avec le Département de Loire-Atlantique, ainsi que ses éventuels avenants.
- **D'APPROUVER** la convention Fonds d'aide aux jeunes Pays de Retz avec le Département de Loire-Atlantique, ainsi que ses éventuels avenants.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont inscrits au Budget Primitif 2026 de Grand Lieu Communauté ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer les conventions et avenants afférents.

Acte n° : DE035-C030326

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS POUR LES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Exposé :

Grand Lieu Communauté attribue chaque année des subventions à plusieurs associations qui organisent des manifestations favorisant la promotion du territoire. Le subventionnement de ces manifestations d'intérêt communautaire est encadré par un règlement d'intervention approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021. L'enveloppe annuelle prévisionnelle est de 30 000 €.

Pour l'année 2026, 6 demandes de subventions ont été reçues. A l'analyse des demandes et en application des critères inscrits dans le règlement d'intervention, seules 4 demandes peuvent être retenues.

Il est proposé au Conseil communautaire d'allouer les subventions proposées par la commission Finances et le Bureau Communautaire dans le cadre de l'enveloppe inscrite au budget primitif 2026, à savoir :

Bénéficiaires	Montant proposé par la commission Finances et le bureau
Société des historiens du Pays-de-Retz	1 000 €
Association des pêcheurs de Grand Lieu	6 000 €
Association Mégascène	10 000 €
Photo club de Pont-Saint-Martin	3 000 €
TOTAL	20 000 €

Décision :

VU l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

CONSIDERANT les demandes de subvention des associations reçues ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes :
 - o **1 000 € à la Société des Historiens du Pays de Retz** pour les activités d'animation culturelle proposées au cours de l'année 2026 ;
 - o **6 000 € à l'association des Pêcheurs de Grand Lieu** pour l'organisation d'une fête des pêcheurs le 15 août 2026 ;
 - o **10 000 € à l'association Mégascène** pour l'organisation du festival les 12 et 13 juin 2026 ;

- **3 000 €** au **Photo club de Pont-Saint-Martin** pour son festival photo 2026 ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont inscrits au Budget Primitif 2026 de Grand Lieu Communauté ;

Acte n° : DE036-C030326

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président,

 **Johann Boblin**
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

FONDS DE CONCOURS : FIXATION ET REPARTITION DE L'ENVELOPPE DE FONDS DE CONCOURS 2026

Exposé :

Conformément à l'article L. 5214-16 V du Code général des collectivités territoriales, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le versement de fonds de concours n'est autorisé que dans le cas des EPCI à fiscalité propre.

Le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement ;
- Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. Le maître d'ouvrage doit aussi assurer une participation minimale au financement d'un projet d'investissement d'au moins 20% du montant total des financements apportés par des personnes publiques (fonds de concours compris) ;
- Le versement du fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire, et du ou des conseils municipaux concernés. La délibération doit comporter un plan de financement détaillé du coût de l'opération.

Par une délibération du 16 février 2021, le Conseil communautaire a approuvé la charte fixant les modalités de mise en œuvre des fonds de concours versés par la Communauté de Communes au profit des Communes. Il est rappelé les critères de répartition de l'enveloppe de Fonds de concours fixés dans le Pacte financier et fiscal 2020-2026 :

- Population DGF : **50%**
- Potentiel financier inversé : **50%**

Les données utilisées pour calculer cette répartition sont celles présentées dans les fiches DGF 2025 des communes.

Pour 2026, l'enveloppe de fonds de concours de 1 091 846 € se décompose ainsi :

- Enveloppe de400 000 €
- Taxe d'aménagement691 846 €

à répartir entre les 9 communes du territoire.

VU l'article L.5214-16 V du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 16 février 2021 fixant les règles d'attribution des fonds de concours entre la Communauté de communes et les communes et fixant l'enveloppe de fonds de concours à 400 000 € par an à compter de 2021 ;

CONSIDERANT que des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de communes et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;

CONSIDERANT le Pacte financier et fiscal adopté par le Conseil communautaire le 16 février 2021 ;

CONSIDERANT la Charte fixant les conditions de mise en œuvre des fonds de concours versés par la Communauté de Communes au profit des Communes, et son avenant ;

Décision :

Le Conseil Communautaire, sur la base des éléments présentés, et après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE FIXER** l'enveloppe de Fonds de concours 2026 à répartir à **1 091 846 €** ;
- **DE REPARTIR** l'enveloppe de Fonds de concours 2026 ainsi :

	FDC 2026
LE BIGNON	98 924 €
LA CHEVROLIERE	135 974 €
GENESTON	107 675 €
LA LIMOUZINIERE	94 808 €
MONTBERT	104 045 €
PONT ST MARTIN	145 801 €
SAINT COLOMBAN	116 975 €
SAINT LUMINE DE COUTAIS	103 576 €
SAINT PHILBERT DE GD LIEU	184 068 €
TOTAL	1 091 846 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte n° : DE037_C030326

Publié sur le site internet le : 06/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 5 mars 2026
Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE
LA COMMUNE DE MONTBERT DESTINE A FINANCER L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU
MOULIN (phase 1)**

Exposé :

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes peut verser des fonds de concours à ses communes-membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

La commune de Montbert sollicite Grand Lieu Communauté pour le fonds de concours de Grand Lieu Communauté pour les **travaux d'aménagement de la Rue du Moulin (phase 1)**.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Travaux Lot unique VRD	248 068.00 €	Subvention du Département	27 455.00 €	10.98%
Mission CSPS et divers	1 932.00 €	Fonds de concours – Grand Lieu Communauté	85 411.00 €	34.16%
		Autofinancement	137 134.00 €	54.85 %
Total	250 000.00 €	Total	250 000.00 €	100.00 %

VU la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

VU la délibération DE197-C240924 du Conseil communautaire du 24 septembre 2024, approuvant l'avenant 1 de modification de la charte fixant les modalités de mise en œuvre des fonds de concours versés par la communauté de communes au profit des communes ;

VU la délibération DE077-C250325 du Conseil communautaire du 25 mars 2025 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2025 ;

VU la délibération DE000-C030326 du Conseil communautaire du 03 mars 2026 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2026 ;

CONSIDERANT les travaux de l'aménagement de le Rue du Moulin (phase 1) à Montbert.

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, les représentants de la commune de Saint Colomban, ne prenant pas part au vote, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VERSER** un fonds de concours de **85 411.00 €** au profit de la Commune de Montbert pour **les travaux d'aménagement de la Rue du Moulin (phase 1) ;**
- **DE PRECISER** que conformément à l'avenant n°1 de la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 24 septembre 2024, une avance et un acompte pourront être versés sur demande préalable de la commune auprès de la Communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Acte n° : DE038_C030326

Publié sur le site internet le 03/03/2026

Fait à La Chevrolière. le 05 mars 2026

Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

**CESSION DE TERRAIN PAR LE BUDGET PRINCIPAL AU PROFIT DU BUDGET ANNEXE
« PARCS D'ACTIVITES »**

Exposé :

Dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités de Tournebride à La Chevrolière, Grand Lieu Communauté est propriétaire du terrain de l'ancienne ferme de la Guillauderie, situé dans l'emprise du parc

Après avoir procédé à la démolition des bâtiments situés sur ce terrain, le terrain va être aménagé en vue de le céder en plusieurs lots.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de procéder à la cession du terrain par le Budget Principal au profit du Budget annexe Parcs d'activités, pour une parcelle cadastrée BS n° 101, avec une superficie de 24 054 m² au prix de 160 960,98 € net de taxe.

La vente se traduira par les opérations suivantes :

- Titre au compte 2111 au Budget principal pour 160 960,98 €, et les écritures d'ordre de cession qui l'accompagne,
- Mandat au compte 6015 au Budget annexe « Parcs d'activités » pour 160 960,98 €

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'AUTORISER** la cession du terrain de l'ancienne ferme de la Guillauderie par le Budget principal au profit du Budget annexe Parcs d'activités pour un montant de 160 960,98 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant

Acte n° : DE039_C030326

Publié sur le site internet le : 02/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026

Le Président,



Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORNIET, M. Erwan PICCONE, absents

**CONVENTION DE REFACTURATION RELATIVE AUX FRAIS DE L'UNITÉ DE VALORISATION
ENERGETIQUE DE LA PRAIRIE DE MAUVES PAR LE BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET
ANNEXE DECHETS****Exposé :**

Dans le cadre du financement de l'Unité de valorisation énergétique de la Prairie de Mauves (UVE PM), le Budget principal a été contraint de prendre en charge le financement de l'UVE PM à hauteur de 2 927 475 €.

Afin de faire supporter ces frais par le Budget annexe Déchets ménagers et assimilés, il convient de définir les prestations à refacturer annuellement du Budget Principal vers le Budget annexe Déchets.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de refacturation par le Budget principal vers le Budget annexe Déchets ménagers et assimilés des frais relatifs à l'UVE PM.

Les dépenses relatives à la présente convention sont définies de la manière suivante :

Date de remboursement	Refacturation de frais au Budget annexe Déchets
01/10/2026	292 747,50 €
01/10/2027	292 747,50 €
01/10/2028	292 747,50 €
01/10/2029	292 747,50 €
01/10/2030	292 747,50 €
01/10/2031	292 747,50 €
01/10/2032	292 747,50 €
01/10/2033	292 747,50 €
01/10/2034	292 747,50 €
01/10/2035	292 747,50 €

Chaque année en octobre, le Budget principal émettra un titre de recettes à l'encontre du Budget annexe Déchets ménagers et assimilés

Décision :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de Grand Lieu Communauté ;

CONSIDERANT la nécessité de faire supporter la dépense par le Budget annexe Déchets ménagers et assimilés ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE:

- **D'AUTORISER** Le Président à signer la présente convention de refacturation, à intervenir entre le Budget principal et le Budget annexe Déchets ménagers et assimilés, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **D'AUTORISER** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier

Acte n° : DE040-C03032026

Publié sur le site internet le : 02/03/2026

Fait à la Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président,

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

ip

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) -
 POUR L'OPERATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE
 LA CHEVROLIERE (AP-CP N° 006)**

Exposé :

Les autorisations de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) sont encadrés par les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être ordonnancées ou payées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation prévisionnelle des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année N.

Dans le cadre de l'opération de « **travaux de construction de la Nouvelle Station d'épuration de La Chevrolière** », Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'ouvrir pour l'exercice 2025, une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour cette opération d'un montant de **4 344 000 € HT**.

Les dépenses seront financées par Grand Lieu Communauté, par des subventions, un emprunt et de l'autofinancement.

Il est proposé de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme de l'opération relative à la « **travaux de construction de la Nouvelle Station d'épuration de La Chevrolière** », de la manière suivante :

	Montant total de l'Autorisation de programme (AP) en € HT	Crédit de Paiement 2026 (CP 2026)	Crédit de Paiement 2027 (CP 2027)	Crédit de Paiement 2028 (CP 2028)
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AP/CP n° 006 Travaux Nouvelle Station d'épuration - La Chevrolière	4 344 000,00 €	163 950,00 €	3 430 140,00 €	749 910,00 €

Décision :

VU l'article R 2311-9 du code général des impôts ;

Considérant la nécessité de créer des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) n° 006 – travaux de construction de la Nouvelle Station d'épuration de La Chevrolière ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la création d'une autorisation de programme pour l'opération n° 006 de « **travaux de construction de la Nouvelle Station d'épuration de La Chevrolière** » d'un montant total de **4 344 000 € HT** et la répartition des crédits de paiement afférent à la présente opération telle qu'indiquée ci-dessus.
- **DE PRECISER** que les reports de Crédits de paiement (CP) se feront automatiquement sur les Crédits de paiement N+1

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager les crédits de paiement (CP) sur cette autorisation de programme (AP) et à liquider les dépenses dans la limite des crédits de paiement susmentionnés

Acte n° : DE041-C03032026

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE LA CHEVROLIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UNE STATION D'ÉPURATION – DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET

Exposé :

Grand Lieu Communauté a pour projet de créer une nouvelle station d'épuration sur la commune de La Chevrolière, en remplacement de la station d'épuration actuelle. Construite en 1981, cette station de filière boues activées présente une capacité nominale de 8 000 EH et une charge hydraulique de 1 200m³/jour, avec un rejet vers le ruisseau de la Chaussée.

La station a subi divers aménagements depuis 1981 : table d'égouttage, stockage en silo, dégazeur statique, renouvellement armoire, et dernièrement poste de crue, renforcement hydraulique de la station.

Or, depuis 2019, il constaté une augmentation des volumes entrants, qui entraînent de forts débits et des volumes journaliers moyens supérieurs à la charge hydraulique de référence précitée. Le territoire est, par ailleurs, sujet à d'importantes entrées d'eau claire parasite dans les réseaux (origines : entrées d'eaux pluviales, dans le réseau, liées à des mauvais raccordements, entrée d'eau de nappe par des cassures au niveau des réseaux, phénomène de drainage de tranchée...). Pour résorber la source de ces eaux claires parasites, des travaux sont engagés tous les ans sur les réseaux d'assainissement, permettant d'améliorer l'étanchéité des réseaux. Cette station vieillissante est également située en zone inondable et sa filière boues liquides n'est plus adaptée au mode de valorisation par co-compostage.

Pour répondre à ces difficultés et anticiper l'évolution sur la commune de l'habitat et des activités économiques, l'étude de faisabilité a conclu à la nécessité d'augmenter la capacité de traitement sur le territoire de La Chevrolière et donc de construire une nouvelle station d'épuration, d'une capacité nominale de 6 750 EH et d'une charge hydraulique de 3 100m³/jour, à proximité immédiate de la station d'épuration actuelle, celle-ci devant être déconstruite.

La parcelle cadastrée section AT numéro 0139 identifiée pour l'accueil de la nouvelle station d'épuration est classée en zonage agricole du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chevrolière, approuvé le 21 décembre 2023. Ce zonage ne permet pas la réalisation de cet équipement public d'intérêt général. Par conséquent, le PLU doit faire l'objet d'une évolution par déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, permettant la définition d'un zonage adapté au projet.

La mise en compatibilité du PLU repose sur l'intérêt général du projet. Elle porte principalement sur le classement en zone urbaine Us d'une partie d'une parcelle classée en zone agricole A avec le reclassement en zone naturelle N du reste de la parcelle et du site de la station actuelle, et sur des suppressions d'emplacements réservés.

Conformément à l'article R.153-16 du code de l'urbanisme, la procédure de déclaration de projet est portée par Grand Lieu Communauté, non compétente en matière de PLU, mais compétente en matière d'assainissement collectif et maître d'ouvrage du projet. La déclaration de projet, concernant une commune soumise à la loi Littoral et ayant des effets identiques à une révision, est soumise à une évaluation environnementale systématique au titre du code de l'environnement et donc à une concertation préalable du public.

Par délibération en date du 25 mars 2025, Grand Lieu Communauté a fixé les objectifs et les modalités de la concertation préalable mise en œuvre dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de La Chevrolière. La concertation préalable obligatoire en l'espèce avait pour but de permettre aux habitants, associations locales et de protection de l'environnement et toute personne concernée par ce projet de prendre connaissance des modifications envisagées pour le PLU, et de donner un avis sur ces évolutions, en formulant, le cas échéant, des observations ou propositions. Elle s'est tenue du 22 avril 2025 au 23 mai 2025 et n'a donné lieu à aucune contribution, remarque ou observation. Le bilan de la concertation préalable (annexé à la présente délibération) a été validé le 1^{er} juillet 2025 par le conseil communautaire de Grand Lieu.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) des Pays de la Loire a été saisie, pour avis, sur l'évaluation environnementale de la déclaration de projet. Elle a rendu un avis délibéré en date du 21 juillet 2025, dans lequel elle recommande que l'évaluation environnementale apporte des éléments concernant la justification du site d'implantation de la nouvelle station de traitement des eaux usées et des solutions alternatives au regard des enjeux zones humides.

Les autres personnes publiques associées ont été sollicitées et certaines ont transmis un avis par mail ou lors de la réunion d'examen conjoint qui s'est déroulée le 7 octobre 2025. Les différents avis ont été consignés dans le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint (document annexé à la présente délibération) ainsi que les réponses qui ont pu y être apportées, soit lors de la réunion, soit à la demande du commissaire enquêteur qui a lui-même repris ces avis dans son procès-verbal de synthèse et dans son rapport final.

Au cours de cette enquête, ont été recueillies 2 contributions du public (documents annexés à la présente délibération) qui n'appellent pas d'évolution du projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMEC) du PLU de La Chevrolière. Dans le cadre de son procès-verbal de synthèse, le commissaire enquêteur a appelé à plusieurs ajustements du document de déclaration de projet, que Grand Lieu Communauté s'est engagé à modifier avant l'approbation. Ces évolutions de la notice de présentation de la déclaration de projet concernent les éléments suivants :

- Eléments complémentaires sur la justification du site d'implantation de la nouvelle station d'épuration et des solutions alternatives au regard des enjeux zones humides, en réponse aux recommandations de la MRAe ;
- Comptabilisation de la consommation d'ENAF induite par le projet au niveau de la commune de La Chevrolière, en réponse aux interrogations de la DDTM 44 et du PETR du Pays de Retz ;
- Mise à jour de la carte présentant les mesures compensatoires, en réponse aux remarques de la DDTM 44 et du commissaire enquêteur ;
- Correction des incohérences de chiffres au sujet des surfaces de zones humides et de compensations, en réponse à la demande du commissaire enquêteur ;
- Explications complémentaires sur le dimensionnement de la nouvelle station d'épuration, les difficultés et non-conformités de la station actuelle et les modalités d'assainissement des parties urbanisées de la commune, en réponse aux demandes du commissaire enquêteur ;
- Compléments sur les mesures d'évitement, réduction, compensation des zones humides et suivi des mesures environnementales par un écologue, en réponse à la demande du commissaire enquêteur.

Ces évolutions visent à prendre en compte les avis des personnes publiques associées, ainsi que l'avis et les conclusions du commissaire-enquêteur et ne remettent pas en cause l'économie générale de la déclaration de projet. Suite au mémoire en réponse de Grand Lieu Communauté en date du 23 décembre 2025 et au regard de l'ensemble des pièces du dossier et du déroulement de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et un avis favorable le 08 janvier 2026 (documents annexés à la présente délibération).

Conformément à l'article R.153-16 du code de l'urbanisme, le 2 février 2026, le conseil municipal de La Chevrolière s'est prononcé favorablement par délibération sur la mise en compatibilité du PLU de la commune avec le projet de future station d'épuration. Il convient donc à Grand Lieu Communauté de finaliser la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Chevrolière en déclarant d'intérêt général le projet de réalisation d'une station d'épuration.

Décision :

VU le Code Général des Collectivité Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.153-54 à L.153-59 et R.153-16 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chevrolière approuvé le 21 décembre 2023, mis à jour par arrêté du Maire de La Chevrolière le 7 février 2024 et modifié par délibération du conseil municipal de La Chevrolière le 2 février 2026 ;

VU l'arrêté du Président de Grand Lieu Communauté AR148-250325 en date du 25 mars 2025 prescrivant une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de La Chevrolière pour le projet de nouvelle station d'épuration ;

VU la délibération du conseil communautaire de Grand Lieu Communauté DE083-C250325 en date du 25 mars 2025 fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable ;

VU la délibération du conseil communautaire de Grand Lieu Communauté DE130-C010725 en date du 01 juillet 2025 tirant le bilan de la concertation préalable ;

VU l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité environnementale des Pays de la Loire n° PDL 002865 / A PP en date du 21 juillet 2025 et le mémoire en réponse de Grand Lieu Communauté en date du 16 octobre 2025 ;

VU le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint organisée le 07 octobre 2025 et signé par le Président de Grand Lieu Communauté le 16 octobre 2025 ;

VU l'arrêté d'ouverture d'une enquête publique du Préfet de Loire-Atlantique n° 2025/UPAF/082 en date du 21 octobre 2025 et l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 novembre 2025 au 15 décembre 2025 ;

VU le procès-verbal de synthèse établi par le commissaire enquêteur et présenté le 19 décembre 2025 et le mémoire en réponse de Grand Lieu Communauté en date du 23 décembre 2025 ;

VU le rapport et les conclusions favorables sans réserve du commissaire enquêteur en date du 08 janvier 2026 sur l'intérêt général du projet de station d'épuration sur la commune de La Chevrolière et sur la mise en compatibilité du PLU de La Chevrolière ;

CONSIDERANT l'intérêt général du projet de station d'épuration pour la gestion de l'assainissement collectif de la commune de La Chevrolière et la nécessité de mettre en compatibilité le Plan Local d'Urbanisme de la commune pour permettre sa réalisation ;

Le Conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DE DÉCLARER** d'intérêt général le projet de réalisation d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de La Chevrolière, tel que présenté dans le dossier annexé à la présente délibération,
- **D'APPROUVER** la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Chevrolière avec le projet de réalisation d'une nouvelle station d'épuration, conformément au dossier annexé à la présente délibération ;
- **DE DIRE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et que les dispositions contenues dans la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Chevrolière ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission du dossier en préfecture et de sa publication sur le portail national de l'urbanisme ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette procédure.

Fait à La Chevrolière, le 5 mars 2026,

Le Président,

Acte n° : DE042-C03032026

Publié sur le site internet le 02/03/2026

ip

Johann BOBLIN

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

**APPROBATION DU PRINCIPE DU RECOURS A LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR
L'EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Exposé :

Grand Lieu Communauté exerce la compétence assainissement collectif sur les 9 communes de son territoire.

La compétence est exercée par le biais de concession de service public dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2027.

De manière constante, le juge administratif rappelle que les collectivités territoriales disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour choisir le mode de gestion (public ou privé) des services publics.

Grand Lieu Communauté doit donc s'interroger sur le mode de gestion le plus approprié sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2028.

Décision :

VU le Code de la commande publique ;

VU les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE du rapport préalable relatif au choix et au mode de dévolution du service public, présenté par Monsieur le Président en application de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU dans le rapport ci-dessus rappelé les caractéristiques essentielles des prestations que doit assurer le concessionnaire, annexées à la présente délibération conformément à l'article L.1411-4 du C.G.C.T. ;

CONSIDERANT que l'échéance du contrat de concession de service public en cours est fixée le 31 décembre 2027,

CONSIDERANT que, comme le démontre le rapport de principe annexé, le recours à la concession de service public pour l'exploitation du service assainissement collectif présente des avantages majeurs pour Grand Lieu Communauté sans entraîner de surcoût pour les usagers grâce en particulier aux économies d'échelle réalisées par les exploitants,

CONSIDERANT que Grand Lieu Communauté a fait le choix de déléguer l'exploitation de son service assainissement collectif,

CONSIDERANT qu'un contrat unique est choisi pour l'ensemble du territoire,

CONSIDERANT que les candidats seront interrogés sur une durée de **10 ans soit une échéance au 31 décembre 2037**,

CONSIDERANT qu'il est loisible à tout moment et sans conséquences pour Grand Lieu Communauté de revenir sur le choix du recours à la délégation de service public et d'opter pour un autre mode de gestion.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le principe d'une procédure de Concession de service public pour l'exploitation de son service assainissement collectif pour l'ensemble de son territoire dont les principales caractéristiques sont celles présentées dans le rapport annexé à la présente ;
- **De RETENIR** une durée de **10 ans** ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette Concession de Service Public et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la procédure

Acte n° : DE043-C03032026

Publié sur le site internet le : 02/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026

Le Président,
Johann BOBLIN

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

REVISION DU PCAET : ENGAGEMENT DE LA DEMARCHE

Exposé :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique et à la Croissance Verte, qui modernise les PCET par la mise en œuvre des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET), définis à l'article L.229-26 du Code de l'Environnement, et qui précise que les EPCI de plus de 20 000 habitants sont tenus d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Vu le PCAET de Grand Lieu Communauté approuvé définitivement par le Conseil Communautaire le 3 mars 2020,

Vu le bilan à mi-parcours du PCAET susvisé réalisé en 2024 et la nécessité de procéder à la révision dudit PCAET,

Vu l'article R.229-55 du code de l'environnement prescrivant la révision des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) tous les 6 ans,

Considérant la nécessité de recourir à des prestataires spécialisés afin de permettre la réalisation de tous les documents techniques, mais aussi l'animation de la concertation liée à la révision du PCAET,

Grand Lieu Communauté a validé son premier Plan Climat Air Energie Territorial le 03 mars 2020, pour une durée de six ans. Arrivant à échéance, il est proposé d'engager sa révision.

Décision

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, :

- **D'APPROUVER** l'engagement de la révision du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- **D'AUTORISER** la transmission de la présente délibération à Monsieur le Préfet et Madame la Présidente du Conseil Régional afin que ceux-ci communiquent à la communauté de communes le porter à connaissance
- **D'AUTORISER** la mise en consultation de bureaux d'étude pour la révision du PCAET ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce dossier et à solliciter toute subvention qui pourrait être obtenue dans le cadre de la mise en œuvre de cette démarche

Fait à La Chevrolière, le 5 mars 2026,

Le Président,

Acte n° : DE044-C03032026

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

CENTRALE SOLAIRE – ST COLOMBAN – INTENTION DE PRENDRE PART AU PROJET**Exposé :**

Grand Lieu Communauté souhaite affirmer sa volonté de prendre part au projet de centrale flottante, situé sur la commune de St Colombran. Il s'agit d'un projet identifié depuis plusieurs années par une entreprise privée, URBASOLAR. Installés sur les anciens plans d'eau des carrières en fin d'exploitation au nord de la commune (secteur de La Garde), les panneaux solaires flottants forment un projet d'envergure répondant à plusieurs enjeux de transition énergétique du territoire :

- Une réponse concrète aux objectifs de développement des énergies renouvelables inscrits au Plan Climat, objectifs devenus difficilement atteignables avec une multiplicité de petits projets au futur incertain.

A date, la puissance installée pourrait être de 28 MWc, produisant environ 31 GWh par an. La production d'électricité renouvelable sur le territoire était en 2024 de 27 GWh dont 18 GWh depuis les éoliennes situées à la Limouzinière et de 9 GWh grâce l'ensemble des installations solaires photovoltaïques. La production d'électricité renouvelable du territoire serait donc plus que doublée grâce à cette seule opération.

- Une énergie locale, qui pourrait être valorisée localement avec un dispositif d'autoconsommation collective au profit des bâtiments publics du territoire, comme ceux des communes ou de l'intercommunalité. Un travail sera réalisé pour identifier les besoins et le modèle économique associé.

Grand Lieu Communauté souhaite se positionner en tant que coactionnaire du projet en partenariat avec EnR44 par la signature d'une convention de partenariat. Les échanges sont en cours avec le développeur privé URBASOLAR autour de ce document qui doit permettre d'établir :

- Les conditions d'entrée et de sortie de Grand Lieu Communauté et de EnR44 dans la société de projet ;
- La déclinaison financière de ces scénarios, qu'il s'agisse des modalités de financement du projet, des contrats qui permettront de construire et d'exploiter la centrale ou encore de la rentabilité-cible du projet ;
- La gouvernance du projet, c'est-à-dire les possibilités pour chaque actionnaire d'agir concrètement sur le montage du projet. La convention prévoit la possibilité que des citoyens puissent rejoindre le projet en phase de construction ou d'exploitation du projet, via une SAS citoyenne.

Il est également entendu que la surface dévolue au projet ne doit pas être décomptée de la consommation foncière des Espaces Naturels, Agricoles et Foncières au titre de la Loi Climat et Résilience (objectif Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050).

En somme, si les conditions du partenariat souhaitées par le territoire sont traduites sur le projet de convention, Grand Lieu Communauté s'engagera sur ce projet durable et en accord avec les ambitions du territoire en matière de développement des énergies renouvelables et de transition.

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de cette intention de participer au projet de St Colombran,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à poursuivre les échanges dans le cadre de ce projet.

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026
Le Président.

Acte n° : DE045-C030326

Publié sur le site internet le : 03/03/2026



Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

OFFICE DE TOURISME – TARIFS de BILLETTERIES

Exposé :

Par délibérations des 15 novembre et 13 décembre 2016, il a été créé à compter du 1^{er} janvier 2017, une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public administratif « Office de tourisme communautaire » et un budget annexe s'y rapportant.

Il convient de procéder à la revalorisation annuelle des tarifs de l'Office du tourisme communautaire et la création de nouvelles prestations.

Décision :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de Grand Lieu Communauté ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de la grille tarifaire des sites de l'office de tourisme communautaire telle que présentée ci-après :

	Désignation	Détails, conditions	Tarif
VISITE LIBRE	Visite libre : Tarif plein		6,00€
	Visite libre : Tarif réduit	<i>Moins 18 ans, étudiants, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, accompagnateur personne en situation de handicap, 45 dernières minutes soir</i>	3,00 €
	Visite libre : Groupes	<i>A partir 10 pers</i>	4,00€
	Visite libre : réduction "Pass Lac de Grand Lieu"	<i>Sur présentation du "Pass Lac de Grand Lieu" en cours de validité</i>	5,00€
	Visite libre : réduction "Passeport vacances Gîte de France"	<i>Sur présentation du "Passeport vacances Gîte de France" en cours de validité</i>	5,00€
	Visite libre Gratuité	<i>Enfants moins de 6 ans, personnes en situation de handicap, professionnel du tourisme et patrimoine (Passeport tourisme Loire-Atlantique, guide-conférenciers...), journaliste, groupe d'une structure de la dépendance/ handicap/champs social et les accompagnateurs.</i>	0,00 €
	Audioguide/MP3		1,00€
PASS ANNUEL GRAND LIEU	Visite libre "Pass annuel Grand Lieu" : Tarif plein	<i>Pour tous, valable 1 an (de date à date). Donne droit au tarif réduit pour les visites guidées et animations territoire</i>	12,00€

	Visite libre "Pass annuel Grand Lieu" : Tarif réduit	Moins 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA	6,00 €
	Visite libre « Pass annuel Grand Lieu » : Famille	Parents + Enfants (à partir de 1 enfant)	30,00€
VISITE GUIDEE (INDIVIDUELS)	Visite guidée individuel tarif plein		7,00 €
	Visite guidée individuel tarif réduit	Moins 18 ans, étudiants, demandeur emploi, bénéficiaires du RSA, pers handicap et 1 accomp, à partir 10 pers, professionnel du tourisme et patrimoine (Passeport tourisme Loire-Atlantique, guide-conférenciers...), détenteur "Pass annuel Grand Lieu"	5,00 €
	Visite guidée individuel : réduction "Pass Lac de Grand Lieu"	Sur présentation du "Pass Lac de Grand Lieu" en cours de validité	6,00 €
	Visite guidée réduction Passeport vacances Gîte de France	Sur présentation du "Passeport vacances Gîte de France" en cours de validité	6,00 €
	Atelier/visite enfant	Tarif unique enfant. Parent accompagnateur gratuit	5,00 €
VISITE COMMENTEE (GROUPES)	Visite commentée groupe : Tarif plein (15 à 30 pers.)		6,00 €
	Visite commentée groupe : Tarif réduit (15 à 30 pers.)	Visite du 2e site, moins 18 ans, étudiants, demandeurs emploi, bénéficiaires du RSA, pers handicap, à partir 10 pers	4,00 €
	Visite commentée groupe : Gratuité (15 à 30 pers.)	Enfant moins 6 ans, chauffeur, 1 accompagnateur pour 30 personnes	0,00 €
VISITE ADAPTEE (GROUPES : STRUCTURES DE LA DEPENDANCE, DU HANDICAP ET DU CHAMPS SOCIAL)	Visite adaptée : Tarif unique		3,00 €
	Visite adaptée : Gratuité	Accompagnateurs	0,00 €
ATELIER ARTISTIQUE (avec intervenant extérieur)	Atelier artistique : Tarif unique		15,00 €
VISITE GUIDEE + ATELIER DEGUSTATION (avec intervenant extérieur)	Visite dégustation : Plein tarif	Adulte	10,00 €
	Visite dégustation : Tarif réduit	Mineur de plus de 6 ans	5,00 €
	Visite dégustation : Gratuité	Enfant de moins de 6 ans	0,00 €
SCOLAIRES/CLSH (Groupes)	Animations pédagogiques 1 atelier/demi-journée	Pour écoles Grand Lieu : 2 animations gratuites par établissement	3,00 €
	Animations pédagogiques 2 ateliers / journée		5,00 €

	Gratuité scolaire	<i>Enseignants, accompagnateurs, chauffeur</i>	0,00 €
	Visite guidée scolaire/clsh		1,50 €
	Visite libre scolaire/clsh sans médiateur		1,00 €
ANIMATIONS TERRITOIRE	Animation pêche, tarif unique		8,00 €
	Balade nature/patrimoine : Tarif plein		7,00 €
	Balade nature/patrimoine : Tarif réduit	<i>Moins 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaire du RSA, personnes en situation de handicap et un accompagnant, à partir 10 personnes, professionnel du tourisme et patrimoine (Passeport tourisme Loire-Atlantique, guide-conférenciers...), détenteur "Pass annuel Grand Lieu"</i>	5,00 €
	Balade nature/patrimoine : Gratuité	<i>Enfants moins de 6 ans</i>	0,00 €
ENQUETE HISTORIQUE (organisateur SHPR) <i>Commission de 8% revenant à l'Office de tourisme communautaire</i>	Enquête historique - 1 enfant	<i>7-14 ans</i>	5,00 €
	Enquête historique - 2 enfants	<i>7-14 ans</i>	10,00 €
	Enquête historique - 3 enfants	<i>7-14 ans</i>	15,00 €
	Enquête historique - 4 enfants	<i>7-14 ans</i>	20,00 €
	Enquête historique - 5 enfants	<i>7-14 ans</i>	25,00 €

BILLETTERIE EXTERNE / Sur le territoire de Grand Lieu :

Fédération départementale des chasseurs 44 :

			Reversement des recettes		
			Grand Lieu Communauté	Fédération départementale des chasseurs 44	
PASS IMMERSION GRAND LIEU - GROUPES de 15 à 25 personnes (observatoire)	Visite commentée observatoire et Maison des Pêcheurs		8,00 €	5,50 €	2,50 €
PASS IMMERSION - GROUPES SCOLAIRES/CENTRE DE LOISIRS = Ateliers pédagogiques encadrés par les 2	Elève/enfant		5,00 €	3,00 €	2,00 €
	Gratuité	Accompagnateurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €

sites					
Sur réservation					
Billet simple - visite de l'observatoire ornithologique	Tarif plein	Adulte/+18 ans	3,00 €	0,00 €	3,00 €
	Tarif réduit	Enfants/6 à 18 ans	1,00 €	0,00 €	1,00 €
	Réduction "Pass Lac de Grand Lieu"	Sur présentation du pass en cours de validité	2,50 €	0,00 €	2,50 €
	Gratuité	Moins de 6 ans	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Visite guidée scolaire/centre de loisirs - observatoire ornithologique	Elève/enfant		2,00 €	0	2,00 €

Fédération Départementale de la Pêche de Loire Atlantique :

Considérant que l'Office de Tourisme de Grand Lieu souhaite continuer la vente sur ses deux Bureaux d'Information Touristique, une nouvelle convention avec Fédération Départementale de la Pêche de Loire Atlantique est proposée pour la mise en dépôt vente des cartes de pêche 2026 avec les tarifs publics suivants :

Fournisseur	Intitulé produit	
Fédération Départementale de la Pêche de Loire Atlantique	Carte interdépartementale	114.00 €
	Carte majeure	87.00 €
	Carte mineure (moins de 18 ans)	27.00 €
	Carte hebdomadaire	39.50 €
	Carte journalière	14.30 €
	Carte découverte FEMME	42.00 €
	Carte découverte jeune (moins de 12 ans)	8.00€

Les ventes seront facturées à l'Office de Tourisme de Grand Lieu au prix public minoré de 3%

BILLETTERIE EXTERNE / En dehors du territoire de Grand Lieu :**Légendia Parc**

Considérant que l'Office de Tourisme de Grand Lieu souhaite continuer la vente sur ses deux Bureaux d'Information Touristique, une nouvelle convention avec LEGENDIA PARC est proposée pour la mise en dépôt vente de billetterie d'après les tarifs publics suivants :

Fournisseur	Intitulé produit	2026
Legendia Parc	Parc animalier + spectacles en journée (billets jaune)	Adulte 21.50 € Enfant (3/12 ans) 17.00 €
	Parc animalier + spectacles en journée et en soirée (billets violets)	Adultes 25.50 € Enfants (3/12 ans) 21.00 €
	Parc animalier uniquement	Adulte 14.00 € Enfant (3/12 ans) 11.50€
	Noël	Adulte 21.50€ Enfant (3/12 ans) 17.00€

Les ventes seront facturées à l'Office de Tourisme de Grand Lieu au prix public minoré de 8%.

Planète Sauvage

Considérant que l'Office de Tourisme de Grand Lieu souhaite continuer la vente sur ses deux Bureaux d'Information Touristique, une nouvelle convention avec PLANETE SAUVAGE est proposée pour la mise en dépôt vente de billetterie d'après les tarifs publics suivants :

Fournisseur	Intitulé produit	2026
Planète sauvage	Entrée à l'ensemble du Parc (sauf juillet/août)	Adulte 24.90€ Enfant (3/12 ans) 19.00€

Les ventes seront facturées à l'Office de Tourisme de Grand Lieu aux tarifs revendeurs suivants :
Adulte : 22,91 €, Enfant : 16,56 € soit 8%

Puy du Fou

Considérant que l'Office de Tourisme de Grand Lieu souhaite continuer la vente sur ses deux Bureaux d'Information Touristique, une nouvelle convention avec le PUY DU FOU est proposée pour la mise en dépôt vente de billetterie d'après les tarifs publics en vigueur. Les ventes seront facturées à l'Office de Tourisme de Grand Lieu au prix public minoré de :

	2026
Billetterie Grand Parc (formules 1 jours ou 2 jours ou 3 jours)	12%
PASS EMOTION (Placement réservé en tribune des grands spectacles)	6%
Billetterie Grand Parc + Cinéscenie	6%

Acte n° : DE046-C03032026

Fait à La Chevrolière, le 05 mars 2026

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 044 – 244 400 438

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

Conseil du 03/03/2026

SLOW

ID : 044-244400438-20260305-DE046_C03032026-DE

Le Président,

ip

Johann BOBLIN

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

CONVENTION DE CONSTITUTION D'OBLIGATIONS REELLES ENVIRONNEMENTALES (ORE) SUR LA COMMUNE DE SAINT COLOMBAN

Exposé :

Dans le cadre de la réalisation du lotissement d'habitation privé « Les Noés Feuves » sur la commune de Saint Colomban, portée par la société PROLAMFA en tant que maître d'ouvrage, ayant fait l'objet des autorisations d'urbanisme suivantes :

- Un permis d'aménager délivré par arrêté de Monsieur le Maire de Saint Colomban en date du 11 mai 2023 sous le numéro PA 044 155 21 B3001,
- Un permis d'aménager modificatif numéro 1 délivré par Monsieur le Maire de Saint Colomban en date du 5 février 2024 sous le numéro PA 044 155 21 B3001 M01,
- Un permis d'aménager modificatif numéro 2 délivré par Monsieur le Maire de Saint Colomban en date du 28 mai 2024 sous le numéro PA 044 155 21 B3001 M02,
- Un permis d'aménager délivré par arrêté de Monsieur le Maire de Saint Colomban en date du 10 juillet 2024 sous le numéro PA 044 155 24 A0002,
- Un permis d'aménager modificatif numéro 1 délivré par Monsieur le Maire de Saint Colomban en date du 10 avril 2025 sous le numéro PA 044 155 24 A0002 M01,

et de l'autorisation environnementale délivrée par arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2023 sous le numéro 2023/BPEF/080, plusieurs mesures compensatoires sont mises en place pour contrebalancer les impacts de l'opération sur les zones humides, la faune et la flore locales. Ces mesures compensatoires, listées dans les autorisations précitées, comprennent notamment des restaurations de zones humides, la plantation de haies et vergers, la création d'habitats favorables aux espèces protégées, etc., sur plusieurs sites de propriété communale mis à disposition du maître d'ouvrage par la commune de Saint Colomban. Ces mesures sont assorties de l'obligation d'un suivi écologique sur 15 à 25 ans selon les sites et de plans de gestion des sites sur 30 ans.

Afin de garantir la pérennité et le suivi de ces mesures compensatoires, réalisées sur des propriétés communales, dont les obligations incombent au maître d'ouvrage conformément aux dispositions de l'article L.163-1, II, al.2 du code de l'environnement, la société PROLAMFA et la commune de Saint Colomban ont souhaité mettre en place un contrat d'Obligation Réelle Environnementale ou ORE.

La commune de Saint Colomban et la société PROLAMFA ont sollicité Grand Lieu Communauté pour se porter garante de l'ORE et intervenir à l'acte authentique. En tant que créancier de l'ORE, Grand Lieu Communauté s'engage à :

- exercer un pouvoir de contrôle et de sanction en cas de manquement aux engagements ; à cet effet, les bilans de suivi et le compte-rendu réalisé par l'écologue ainsi que les copies des factures d'entretien acquittées devront être transmises annuellement à Grand Lieu par le propriétaire ou le maître d'ouvrage,
- à saisir l'autorité judiciaire pour obtenir l'exécution forcée des obligations si nécessaire, étant précisé ici que tous les frais engagés en ce sens par la collectivité seront refacturés en intégralité au propriétaire,
- à faire respecter le plan de gestion tel qu'il sera précisé dans l'acte, étant précisé ici que tous les frais engagés en ce sens par la collectivité seront refacturés en intégralité au propriétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.163-1 du code de l'environnement, ci-avant énoncé, dans tous les cas, le maître d'ouvrage, à savoir la société PROLAMFA, reste seul responsable à l'égard de l'autorité administrative qui a prescrit les mesures de compensation. Dans ces conditions, Grand Lieu Communauté en tant que créancier de l'ORE ne sera pas tenu responsable à l'égard de l'autorité administrative des manquements ou défauts d'entretien par le propriétaire des biens objets de l'ORE. De même, en cas de nécessité de révision ou d'évolution des mesures compensatoires, tous les frais et charges afférents à la révision et à la modification resteront à la charge du débiteur de l'ORE.

Décision :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

CONSIDERANT les mesures compensatoires listées dans les autorisations du lotissement les Noés Feuves et rendues nécessaires par l'opération d'aménagement, et la pertinence de la constitution

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 044-244400438-20260305-DE047_C03032026-DE

SLOW

d'obligations réelles environnementales afin d'assurer la pérennité de ces mesures et une gestion conservatoire du foncier de compensation ;

Le Conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la participation et l'intervention de Grand Lieu Communauté en qualité de « créancier de l'ORE » ou « co-contractant », à la convention de constitution d'Obligations Réelles Environnementales avec la commune de Saint Colomban, débiteur de l'ORE, et la société PROLAMFA, porteur de projet, pour les engagements et dans les conditions précisées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à intervenir à l'acte authentique et à signer tout document s'y rapportant.

Acte n° : DE047-C03032026

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 5 mars 2026,

Le Président,

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 3 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie France GOURAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 18 février 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Pierre THERY
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORÉ

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Yannick FETIVEAU
Mme Jessica BERTESCHE absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
Mme Stéphanie FREUCHET, absente, a donné pouvoir à Mme Valérie BAUDRY
Mme Virginie MENARD, absente, a donné pouvoir à M. Emmanuel GUILLET

M. Stephan BEAUGÉ, Mme Marie-Thérèse CORGNIET, M. Erwan PICCONE, absents

CONVENTION DE MANDAT POUR DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DES MESURES COMPENSATOIRES DE LA COMMUNE DU BIGNON

Exposé :

Dans le cadre du Schéma Directeur Modes Doux intercommunal (2018), Grand Lieu Communauté a inscrit dans son programme pluriannuel le déploiement de plusieurs itinéraires cyclables sécurisés.

Pour l'itinéraire cyclable d'intérêt communautaire n°89, reliant le bourg du Bignon au giratoire du Taillis aux Sorinières, conformément à la loi sur l'eau, les impacts sur des zones humides **nécessitent une mesure compensatoire**. Le site de l'Essart-Rocher au Bignon, propriété de la Commune du Bignon, est envisagé pour réaliser cette mesure compensatoire (Nord-Est de la parcelle). Grand Lieu Communauté est maître d'ouvrage de cette mesure compensatoire de zone humide.

Sur le même site, la commune du Bignon est maître d'ouvrage d'une autre mesure compensatoire de zone humide (Sud-Ouest de la parcelle), conformément aux engagements pris dans la Déclaration Loi sur l'Eau du projet de résidence autonomie porté par Habitat 44 et accompagné par la Commune.

Pour réduire le nombre d'interventions en milieu naturel sur un même site, et par souci d'une cohérence optimale entre des opérations d'une sensibilité écologique élevée, il est proposé que ces deux opérations de restauration de milieu soient menées de façon concomitante.

Dans un souci d'optimisation et d'économie de moyens, il est proposé de mettre en place une convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage pour permettre à Grand Lieu Communauté (mandataire) d'assurer la réalisation et le financement de la totalité des travaux et prestations. La commune (mandant) couvrira les coûts correspondant aux travaux et prestations relevant de ses compétences conformément aux modalités indiquées dans la convention.

Le montant réel des travaux et la hauteur de la participation de chaque collectivité sera ajustée à l'issue de l'opération à hauteur des coûts réels de réalisation des travaux et prestations. Cet ajustement fera l'objet d'un avenant.

Décision :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Schéma Directeur Modes Doux intercommunal

CONSIDERANT la pertinence de réaliser conjointement l'opération de restauration de zone humide ;

CONSIDERANT le projet de convention proposé avec la commune du Bignon annexé à la délibération ;

Le Conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le projet de convention proposé avec la commune du Bignon donnant mandat de Maîtrise d'Ouvrage à Grand Lieu Communauté pour les mesures compensatoires de zone humide sur le site de l'Essart Rocher ;

- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président à signer la convention et tout autre document s'y rapportant, notamment les avenants nécessaires à l'exécution de l'opération.

Acte n° : DE048-C03032026

Publié sur le site internet le : 09/03/2026

Fait à La Chevrolière, le 5 mars 2026,

Le Président,



Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
6 mars 2026